
Pierre sèche, ancestrale et innovante

Claire Cornu¹, Paul Arnault, Eric Vincens*^{†1}, Anne-Sophie Colas, and Denis Garnier

¹Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS) – Fédération française des professionnels de la pierre sèche – France

Résumé

La pierre sèche est une technique intemporelle et universelle. Partout où la pierre est disponible, l'homme l'a ramassé pour répondre à ses besoins : s'abriter, lui et ses bêtes, cultiver sur la pente, drainer et gérer l'eau, clôturer, cheminer... Ainsi a-t-il façonné des paysages identitaires.

En 1997, lorsqu'on nous avons démarré l'aventure, le métier n'existait pas. La pierre sèche restait marginale et son patrimoine disparaissait. Sans écrit, aucune certification n'était possible, les assurances professionnelles étaient réticentes et par conséquent, aucun marché public ne pouvait se déployer. Il nous fallait à la fois faire admettre le mode constructif, faire reconnaître le savoir-faire et garantir la qualité de transmission pour enfin promouvoir la pierre sèche comme une maçonnerie pertinente face aux enjeux de développement durable.

En 2003, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse a convaincu son ministère de l'Artisanat d'apporter son soutien pour rédiger des règles écrites. Le savoir-faire restait empirique et oral. Appliquant le principe de précaution, trop souvent les artisans surdimensionnaient leurs murs, ce qui générait plus de matière première et plus d'heure de travail. D'où un surcoût rédhibitoire en comparaison des techniques conventionnelles (béton banché, parpaings de ciment...) En 2008, notre *Guide* a fait faire un bond en avant pour la connaissance et la reconnaissance et démontré que la fiabilité des ouvrages dépend de la rigueur du savoir-faire bien spécifique de *murailleur*. A partir de ces Règles de l'Art, nous avons construit un examen: le Certificat de Qualification Professionnelle " ouvrier professionnel en pierre sèche ", validé en 2010 par la Commission paritaire nationale pour l'emploi dans le bâtiment. L'homologation d'un niveau supérieur, " Compagnon professionnel en pierre sèche " a suivi en 2014.

En 2010, le Ministère de la Culture reconnaissait *murailleur* comme un métier rare. En 2011, il validait le principe d'une candidature au label *Patrimoine culturel immatériel* de l'humanité. En 2012, nous convainquions la Société scientifique internationale pour la pierre sèche (SPS) de conduire ce dossier à plusieurs. En 2016, *murailleur* s'inscrivait dans la liste nationale des métiers d'art de France. Nous sommes 8 pays à avoir construit une candidature transnationale des savoirs et savoir-faire de la pierre sèche et espérons les faveurs de l'UNESCO pour fin 2018.

La dynamique de réseau transrégionale et transdisciplinaire plus la solidarité entre acteurs a servi de levier pour interpeller les donneurs d'ordres, ouvrir une filière et générer un marché. Un marché de niche, certes, mais multi niches et l'espoir que ces paysages nous survivent pour le bien-être des générations futures!

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: Eric.Vincens@ec-lyon.fr

Mots-Clés: Certification du système constructif, Reconnaissance d'un métier